

# FICHE PRATIQUE

## Dirigeant d'entreprise, autoentrepreneur : 10 sources de financements pour votre projet de création d'entreprise

La création d'une entreprise est une aventure passionnante mais exigeante qui peut nécessiter un soutien financier.

Qu'il s'agisse de compléter votre apport en capital, de financer l'acquisition de matériels ou le besoin en fonds de roulement de démarrage, il existe une variété de sources de financement pour les porteurs de projet.

Dans ce guide pratique, nous explorerons les principales sources de financement, en mettant en lumière les avantages et les enjeux à prendre en considération pour chaque solution.



### 1 Les Aides de France Travail

Le créateur d'entreprise, sous certaines conditions, peut bénéficier d'une aide financière versée par France Travail. Il s'agit :

- soit de l'allocation chômage d'aide au retour à l'emploi (**ARE**) : elle consiste à verser une **allocation mensuelle** de chômage,
- soit de l'Aide à la Reprise ou à la Création d'Entreprise (**ARCE**) : elle consiste à verser l'allocation de chômage **sous la forme d'un capital**. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023, le montant de l'ARCE s'élève à 60% des droits d'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) qui restent à verser.

Ces aides ne sont pas cumulables. Le porteur de projet devra choisir entre l'une des deux aides.

Avantages	Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Capital initial pour démarrer l'entreprise</li> <li>- Aide financière sans remboursement requis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Montant d'allocation chômage mensuel (ARE) recalculé si versement rémunération mensuelle</li> <li>- Conditions spécifiques et critères d'éligibilité</li> </ul>

## 2 Love Money

Le love money correspond **aux fonds investis par vos proches, vos amis ou des membres de votre famille** dans votre futur entreprise. Il s'agit souvent de l'apport en capital que vous apportez à votre entreprise. Elle peut prendre différentes formes : dons, prêts ou participation au capital.

Avantages	Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonds rapidement accessible</li> <li>- Souplesse dans les conditions d'investissement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risques de tension en cas de faillite de l'entreprise</li> <li>- Nécessite un réseau social solide</li> </ul>

## 3 Prêt d'honneur

Le prêt d'honneur est un **prêt généralement à taux zéro et sans garantie** (exemple : caution personnelle). Il complète l'apport en capital de votre entreprise. Plusieurs organismes proposent ce type de prêt. Nous pouvons citer les réseaux Initiative France et Réseau Entreprendre par exemple.

Avantages	Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux d'intérêt à zéro (ou très bas)</li> <li>- Généralement associés à des services de conseils et d'accompagnement des porteurs de projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Souvent limité en termes de montant</li> <li>- Nécessite de respecter un cahier des charges rigoureux</li> </ul>

## 4 Prêt bancaire personnel

Le prêt bancaire personnel est une option qui peut être envisagée pour compléter votre apport en capital. Le montant **sera fonction de vos revenus et des charges de votre foyer**.

Avantages	Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôle total des fonds empruntés</li> <li>- Pas de partage des bénéfices</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation taux d'endettement personnel</li> <li>- Conditions de remboursement strictes</li> </ul>

## 5 Subvention

La subvention correspond à **des sommes d'argent octroyées par des organismes publics ou privés**. Elle sera fonction du profil de votre projet de création d'entreprise (innovation, French Tech, développement durable...).

Avantages	Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Financement non remboursable</li> <li>- Stimule croissance et innovation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Processus de demande compétitif</li> <li>- Exigences strictes en matière de conformité</li> </ul>

## 6 Sociétés d'investissement

Les sociétés d'investissement (ou fonds de capital-risque) **investissent dans des entreprises en échange d'une participation au capital**. Ces sociétés ont vocation de vous apporter, en plus des sommes investies, des conseils stratégiques et opérationnels.

Avantages	Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accès à un montant d'investissement plus important</li> <li>- Soutien d'investisseurs expérimentés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Perte de contrôle partiel du capital</li> <li>- Exigences élevées en matière de croissance et de rentabilité</li> </ul>

## 7 Financement participatif (« crowdfunding »)

Le financement participatif (« crowdfunding ») **consiste à lever des fonds auprès d'un grand nombre de personnes (particuliers, professionnels) via une plateforme en ligne**. Cette cagnotte en ligne existe sous différentes formes : dons, prêts ou participation au capital.

Avantages	Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accès à un large réseau d'investisseurs potentiels</li> <li>- Possibilité de faire valider le concept, créer une communauté</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Effort de marketing et de communication important</li> <li>- Risque de non atteinte de l'objectif de financement</li> </ul>

## 8 Business Angels

Les business Angels sont des **investisseurs individuels qui apportent des fonds à votre entreprise en échange d'une participation au capital**. Ils permettent ainsi de renforcer les capitaux propres de votre entreprise. En plus du financement, ces profils expérimentés offrent souvent leur compétence, leur expérience et leur réseau. Le recours à des business Angels est particulièrement opportun pour les créateurs d'entreprise de projets innovants à forte valeur ajoutée.

Avantages	Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Financement flexible et rapide</li> <li>- Accès à l'expertise et au mentorat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Perte de contrôle partiel de l'entreprise</li> <li>- Processus de recherche et de négociation qui exige du temps (minimum 9 mois)</li> </ul>

## 9 Organismes micro-crédit

Les organismes de micro-crédit proposent des solutions de financement à destination **des créateurs d'entreprise ayant eu des refus de prêts bancaires classiques** notamment en raison de leur faible niveau de revenu ou de garanties insuffisantes.

Avantages	Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accès au financement pour des porteurs de projet ayant une situation précaire</li> <li>- Processus de demande simplifié</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux d'intérêt plus élevés que les prêts bancaires traditionnels</li> <li>- Montants limités (maximum : 12 000€)</li> </ul>

## 10 Financements bancaires

Les financements bancaires constituent la **principale source de financement d'un projet de création d'entreprise**. Commercialisés par des établissements bancaires, ces prêts peuvent être utilisés pour financer divers besoins : l'achat d'équipement, le besoin en fonds de roulement ou encore le poste client. Ainsi, plusieurs solutions de financement sont proposées telles que l'emprunt bancaire, le crédit-bail et l'affacturage.

Avantages	Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux d'intérêt compétitifs</li> <li>- Flexibilité dans les modalités de remboursement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exigences en matière de garanties</li> <li>- Processus de demande parfois long et complexe</li> </ul>

### A RETENIR :

- **Choisir la bonne source de financement dépendra des besoins spécifiques de votre entreprise, de votre stade de développement et de vos objectifs à long terme.**
- **N'hésitez pas à diversifier vos sources de financement si vos besoins de financement sont d'un niveau élevé.**
- **Un expert en finance peut vous aider dans le choix de la solution de financement adaptée à votre situation.**

**DAF EXPERTISE ET CONSEILS peut vous accompagner dans cette démarche! Pensez-y !**

### A propos de DAF EXPERTISE ET CONSEILS :

DAF EXPERTISE ET CONSEILS, c'est votre DAF externalisée qui accompagne les dirigeants et les directeurs financiers de TPE et PME à piloter leur trésorerie, être un relais dans leurs relations bancaires, accompagner les projets structurants de l'entreprise, de manière récurrente ou ponctuelle, en présentiel et/ou en distanciel.